

tend à ce que les élections soient fixées au 24 avril ou au 8 mai. Puissent-elle être pour la France l'aurore d'une ère nouvelle !

—L'on sait quels efforts les catholiques français ont faits pour assurer à leurs enfants l'enseignement libre à tous les degrés. Le cardinal archevêque de Paris vient d'établir, pour subvenir aux besoins de son institut catholique, une œuvre nouvelle, celle du *Denier de l'Institut Catholique*, analogue à notre œuvre du *Denier de Manitoba*, sur laquelle compte Mgr Langevin pour assurer aux petits catholiques de la province des prairies les avantages d'une éducation solidement chrétienne.

Nous relevons dans la superbe lettre pastorale publiée à ce sujet par Son Em. le cardinal Richard et dans laquelle il dit l'importance de l'enseignement supérieur catholique et les sacrifices déjà consentis par les fidèles pour assurer son succès, le passage suivant qui fait l'historique et dit l'état actuel de l'institut parisien. Nos lecteurs le liront certainement avec intérêt.

“ Ces graves considérations, N. T. C. F., vous font comprendre pourquoi les Evêques, dès le lendemain de la promulgation de la loi de 1875, posèrent les fondements de nos instituts catholiques. C'était un devoir que leur imposait l'amour de l'Eglise et de la France.

Trente évêques s'unirent sous la présidence des deux cardinaux de Paris et de Rouen pour fonder l'Institut catholique de Paris.

L'antique maison des Carmes qui garde de précieux souvenirs historiques, fut mise à la disposition du nouvel établissement universitaire. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail des modifications apportées au plan primitif par la nouvelle loi de 1879, qui mettait des restrictions à la loi de 1875. Aujourd'hui, l'Institut catholique offre un ensemble remarquable des écoles qui constituent l'enseignement supérieur.

Une faculté de droit qui, par le nombre des chaires et la valeur des maîtres, marche de pair avec les Facultés les plus autorisées.

Deux écoles de hautes études scientifiques et littéraires qui, par le nombre des élèves et les succès obtenus dans les examens, ont acquis un juste renom ;

Une Faculté de théologie, de philosophie scolastique et de droit canonique pour les études sacrées.

Depuis vingt ans, on a travaillé dans le silence à fonder un hôpital libre qui, pourvu de tous les perfectionnements de la science médicale, servira dans un avenir que nous voyons se rapprocher chaque jour, à établir une école de médecine et répondra au vœu des familles qui réclament des médecins distingués en même temps par la foi et par la science professionnelle.

Si vous demandez, N. T. C. F., les résultats obtenus durant ces vingt années, nous vous répondrons par les chiffres d'une statistique, aride sans doute, mais éloquente :